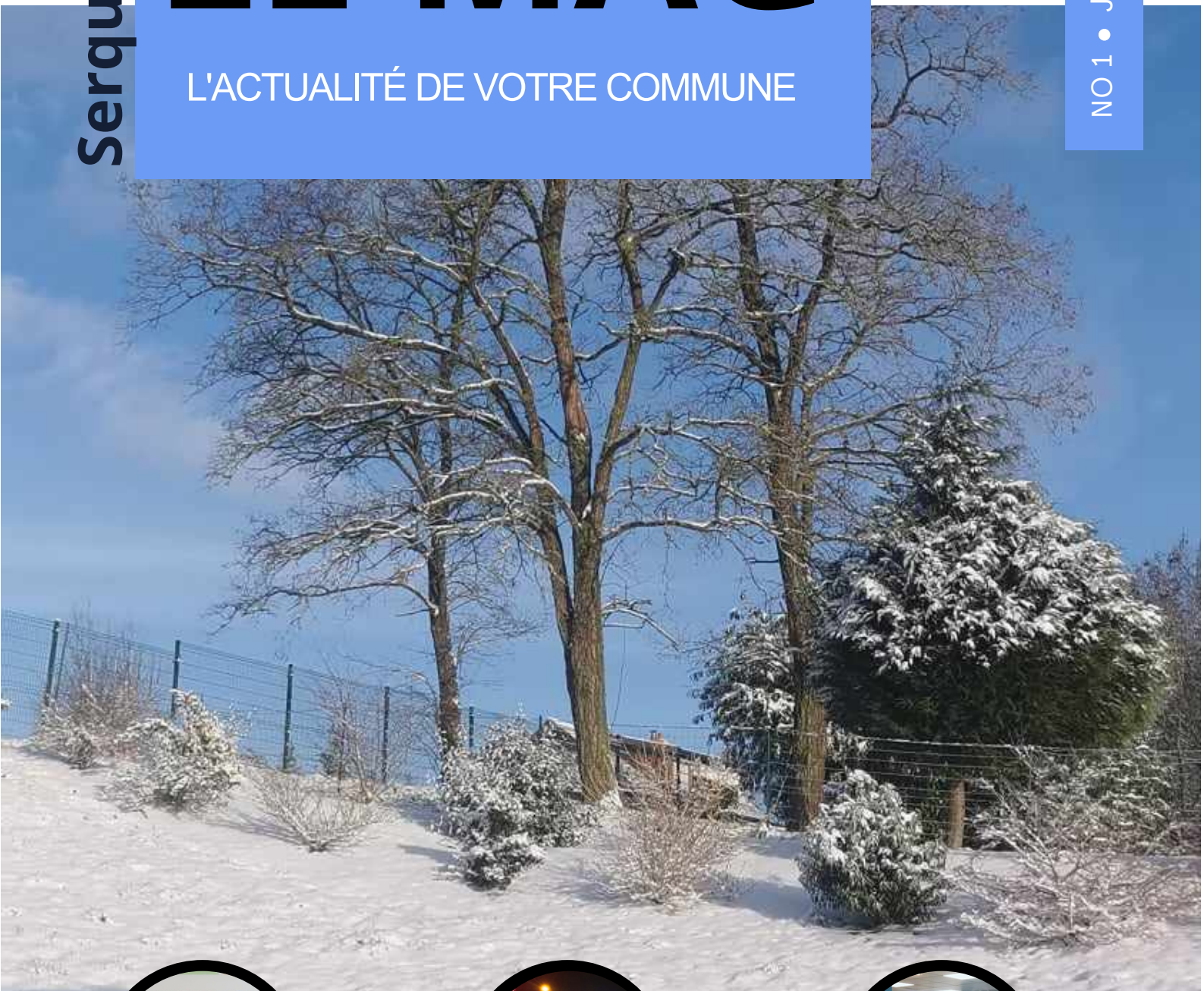


LE MAG

L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE



ZOOM SUR...

Les labels village prudent et ville, village et maisons fleuries



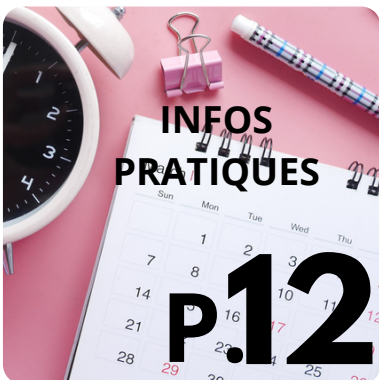
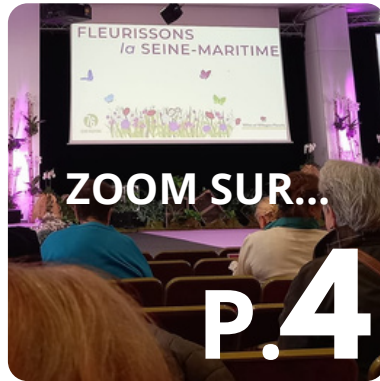
FESTIVITÉS

Le retour sur la fin d'année



VIE ÉCONOMIQUE

La réouverture de la presse



SOMMAIRE



Chers Sarcophagiennes, Sarcophagiens,

2024 !


2024 est arrivé, nous commençons une nouvelle année, et je tiens ici à vous présenter une nouvelle fois mes meilleurs vœux pour cette année qui débute. Une année de joie, de santé et de fraternité.

2024 sera une année de projets, projets qui se concrétisent avec le chantier du pôle culturel qui avance. Cette infrastructure vous apportera assurément du service et ouvrira, normalement, ses portes durant la période estivale. Et, des projets qui vont avancer avec les travaux du quartier de l'Épinay pour lesquels nous espérons un début de chantier cette année, et avec le projet autour de l'école dont les études continueront.

2024 sera également une année, où nous continuerons à améliorer votre cadre de vie, apporter notre attention aux séniors, comme nous l'avons fait les années précédentes, et les plus jeunes.

2024 sera encore une année où nous réfléchirons à la sécurité. Sécurité routière comme nous l'avons déjà amorcée, mais aussi votre sécurité face aux phénomènes les plus dangereux, c'est la raison pour laquelle vous êtes destinataires du DICRIM (document d'information contre les risques majeurs) avec ce bulletin. Ce document devenu obligatoire pour notre commune, vous permet de prendre connaissance des risques dont la commune est concernée, des risques pour la plupart donc vous avez déjà connaissance, mais ce document vous permet de connaître les informations de première nécessité. Enfin, nous travaillerons sur la défense contre l'incendie notre commune est, dans la majorité, bien couverte nous souhaitons néanmoins parfaire cette défense incendie.

C'est encore un grand plaisir de vous communiquer ce bulletin avec de nombreuses informations sur votre commune. Au plaisir de se revoir.

A tous votre 

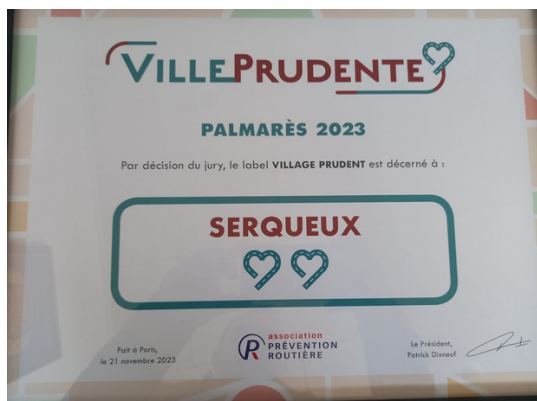


Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi « APER ») fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au cœur du dispositif.

Cette loi prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie). Après avoir mené la consultation publique via un registre disponible en mairie, le conseil municipal le 29 janvier dernier a déterminé ces zones.

Très concrètement il n'a pas été déterminé de zones éoliennes, ni d'hydroélectrique, pour le biogaz et la méthanisation les parcelles AI, AK, AH et AL ; enfin le solaire presque toutes les parcelles urbanisées. Pour plus d'informations vous pouvez vous déplacer en mairie.

LE LABEL VILLE PRUDENTE



Qu'est-ce que c'est ?

Ce titre, remis par l'association préventive routière, récompense les collectivités qui se sont engagées de manière significative dans la lutte contre l'insécurité routière.

Serqueux s'est vu remettre, non pas un, mais **deux cœurs** pour son engagement envers la sécurité routière le 25 novembre 2024.

Vous retrouverez sous peu, les panneaux récompensant notre belle commune aux sorties de Serqueux.



LE LABEL VILLE ET MAISONS FLEURIES

Serqueux a obtenu sa première fleur !

Qu'est ce que c'est ?

Le label national qui récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement.



Serqueux a également reçu les félicitations du concours "Fleurissons la Seine-Maritime".

Le concours a pour objectif de récompenser les actions menées par tous résidents de notre commune en faveur de l'embellissement et du fleurissement de jardins et balcons de la commune.



REPAS DES AINES

Comme tous les ans, le repas des aînés a rassemblé une centaine de personnes âgées. Celui-ci a eu lieu le dimanche 17 septembre 2023 et a permis de partager un moment de convivialité.

Il fait partie des animations incontournables organisées par le conseil municipal, chaque année. Il faut savoir que ce repas est réservé aux personnes âgées d'au moins 67 ans

résidant sur la commune. Cet événement a été accompagné d'une animation musicale bien appréciée de tous.



DISTRIBUTION DES BONS D'ACHAT

L'opération de distribution des bons d'achat pour les personnes âgées d'au moins 67 ans (25 € pour les personnes seules et 35 € pour les couples) a été reconduite les 1er et 2 décembre 2023. Ces bons sont utilisables chez tous les commerçants de la commune.



RAPPEL : les nouveaux habitants de plus de 66 ans sont priés de se faire connaître en mairie pour pouvoir bénéficier de ces deux actions sociales



A VOS APPAREILS !

Merci à Mme Sylvie R. et Lucie O. pour ces

magnifiques photographies !

Vous aussi, envoyez nous vos plus belles photos de la commune et passez dans le prochain bulletin !

Serqueux le Mag | 5

FESTIVITÉS

SERQUEUX EN JOIE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Cette année, Serqueux a eu de nombreuses occasions pour se réunir et célébrer les fêtes de fin d'année !



Repas de Noël des aînés



Remise des cadeaux



Téléthon



Sainte Barbe



Marché de Noël

Merci aux participants du concours de dessins de Noël !





La commune a sorti ses plus belles décorations pour accueillir le père Noël !



VOEUX DU MAIRE

Une rétrospective de l'année



Thomas Hermand a pu prononcer ses vœux 2024, le lundi 8 janvier. Une cérémonie qui nous a permis de nous rassembler pour espérer une année pleine de "bonheur et de fraternité."





UN NOUVEAU DIRECTEUR

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau directeur du centre de loisirs Les Lutins, et à notre service civique. Les petits Lutins peuvent les retrouver notamment les mercredis au centre de loisirs !

M. DEVAUX Christopher, directeur du centre de loisirs, et Mme SCELLIER Claire, Service civique



Cette année, les petits monstres ont réussi à récolter plus de 10 Kg de bonbons !

Un grand merci aux sarcophagiens qui les ont reçus avec gentillesse ... et un peu de peur



SHOT ON REDMI 9



TOUS EN CUISINE

Les lutins et les membres du club de la joie de vivre se sont réunis pour mettre les petits plats dans les grands !

Un moment de partage qui sera très probablement réitéré en 2024 !





MAISONS FLEURIES

Chaque année, le concours des maisons fleuries encourage les Sarcophagiens à contribuer à l'embellissement de leur commune et à participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

L'ambiance était conviviale vendredi 21 octobre à la mairie pour la remise des prix du concours des maisons fleuries. Un grand bravo à tous les participants !



RÉOUVERTURE D'UN COMMERCE

Le 16 octobre, Céline Lefebvre et Fabrice Gautier ont réouvert le magasin "La petite presse GAUTIER-LEFEBVRE" du centre commercial du Super U.

Ils vous accueillent tous les jours de la semaine (dimanche inclus) et vous proposent tous types de services. Nous leur souhaitons une bonne réussite.



LE PTIT BOIS SAUVAGE

Le 21 octobre, M. le Maire accompagné du fond LEADER et de sarcophagiens, ont inauguré le Ptit Bois Sauvage.

Avec le retour des beaux jours, n'hésitez pas à aller vous balader, en famille, entre amis ou seul pour méditer dans un bois relaxant.



Rappels!

Règlementation en matière des animaux errants ou en état de divagation :



L'article L. 211-19-1 du code rural dispose « qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité ».

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.



Est considéré comme en état de divagation tout chat ou chien non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Par arrêté municipal N°15/2012 du 17 février 2012, chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et **le libre passage de son trottoir**, pas de porte ou de sa devanture et cela jusqu'en limite de voirie.



Il est interdit de jeter des lingettes dans les toilettes même dans les habitations desservies par l'assainissement collectif.

Les interventions d'urgence pour déboucher les canalisations d'eaux usées obstruées par les lingettes désinfectantes coûtent chères aux collectivités. Et quand la canalisation parvient à les laisser passer, c'est au niveau des postes de refoulement communaux qu'il faut intervenir en urgence.

Les lingettes s'y agglomèrent en paquets, bouchent les grilles et les pompes. Sans intervention rapide, le système d'assainissement ne peut plus jouer son rôle. Les eaux usées partent dans la nature sans traitement.

S'en débarrasser dans les toilettes a de lourdes conséquences :

- polluer l'environnement quand les amas de lingettes mettent les postes de refoulement provisoirement hors-jeu ;
- provoquer une augmentation du montant des factures d'eau. Car déboucher les canalisations a un coût, il sera forcément répercuté sur les usagers.

NAISSANCES



- 19 mai 23 : Josh SIMÉON
- 14 mars 23 : Maxime MALLARD

MARIAGES



- 21 juin 23 : Sébastien CAP & Marie-France NICOLAS
- 15 juillet 23 : Morgan REGNIER & Cyndie ELIOT
- 12 août 23 : David COUSIN & Doris AVENEL

PACS



- 10 janvier 23 : Julien CREPIN & Auriane MARC
- 13 octobre 23 : Anthony DELACOURT & Wendy FLANDRIN
- 1er décembre 23 : Vincent GUÉRARD & Aurélie JUGE

DÉCÈS



- 9 février 23 : Rémi LETAILLEUX
- 16 février 23 : Bernard MASSON
- 13 mars 23 : Jeannine SAINT-AUBIN
- 27 avril 23 : Johnny BAYER & Denise MARDARGENT
- 4 avril 23 : Bernard GENTY
- 3 mai 23 : Marie-Thérèse HAVÉ
- 19 mai 23 : Yvonne MORIN
- 29 mai 23 : Jean-Pierre FLEUBAEY
- 19 juin 23 : Jeannine RENAULT
- 13 octobre 23 : Georges GAUTIER
- 11 décembre 23 : Thérèse CONSEIL
- 17 décembre 23 : Mélanie DUMOULIN

A VOS AGENDAS !



• 9 juin : élections européennes

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année. L'article L.17 du code électoral prévoit que la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de ce scrutin et l'article R.5 du code électoral fixe une date limite anticipée pour les demandes d'inscription faites en ligne.

Tout citoyen français ayant atteint la majorité et ayant réalisé son recensement citoyen à partir de 16 ans sera automatiquement inscrit sur la liste électorale et sera effective à compter du lendemain du jour de ses 18 ans

Les cartes électorales des nouveaux inscrits seront distribuées quelques jours avant ce scrutin.

RESTEZ CONNECTÉS !



Retrouvez les actualités de votre commune sur les différents supports de communication :

- Facebook : Serqueux & Sarcophagiens de Serqueux
- Site : www.serqueux76.fr
- Le panneau dynamique à l'extérieur de votre mairie
- L'application : ma commune connectée
- Le pupitre à l'accueil de votre mairie
- Bulletin municipal : Serqueux Le mag





NOUVEAUX FOYERS

Vous avez emménagé dans notre jolie commune de Serqueux cette année ?

N'oubliez pas de vous présenter à l'accueil de votre mairie et participez à la cérémonie d'accueil des nouveaux foyers !



BOÎTE AUX LETTRES

Conseil : Pensez à bien mettre vos noms sur les boîtes aux lettres afin que le facteur soit en capacité de mettre les envois dans la bonne boîte et évite de renvoyer votre courrier à l'expéditeur.

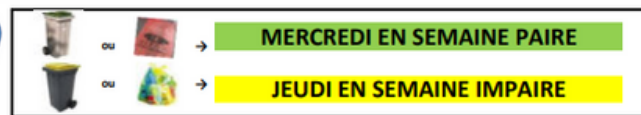


LE MEME VOYAGE ? COVOITURAGE !

Le service de co-voiturage ILLICOV est en test sur le territoire de la CC4R. Il suffit de saisir son adresse de départ et d'arrivée, de s'identifier en quelques

clics et de faire part de ses propositions. Les conducteurs pourront gagner jusqu'à 100€/mois.

Vous aussi, faites un geste pour la planète et votre porte monnaie.



QUELQUES CONSEILS

- * sortir ses contenants la veille au soir
- * poignée tournée vers la route
- * si verrou : feu au vert → collecte feu au rouge → pas de collecte
- pas de feu → pas de collecte
- * bac vert : déchets en sacs fermés
- * bac jaune : déchets en vrac / sacs transparents
- * usagers ménages : 13 levées/an du bac vert

COLLECTES PARTICULIÈRES

ORDURES MÉNAGÈRES

chemin des Potiers/rte de Gaillfontaine
la cité du Fos → LUNDI SEMAINE PAIRE
1321 route du Thil
→ MERCREDI SEMAINE IMPAIRE

RÉCYCLABLES

JANVIER

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

FÉVRIER

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
5			1	2	3	4	
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

MARS

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
9					1	2	3
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

MAI

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
18				1	2	3	4
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

JUIN

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	16	17	18	19	20	21	
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

AOÛT

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

OCTOBRE

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
40	1	2	3	4	5	6	
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

NOVEMBRE

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

SEM	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31					

COORDONNÉES SITE ET FACEBOOK

www.cc4rivieres.com onglet Déchets
Facebook CC4R et SIEOM

JOURS FÉRIÉS :

1er mai (Fête du travail) et 25 décembre (Noël) : pas de collectes, rattrapées les samedis 4 mai et 28 décembre
9 mai (Ascension) et 15 août (Assomption) : collectes



« Dans le contexte des situations de sécheresse en France, le gouvernement a créé une nouvelle page d'informations à l'attention des citoyens. Celle-ci recense la situation locale de la sécheresse, dans les différents départements métropolitains et d'outre-mer. Il met également en place un nouvel outil permettant à un citoyen de s'informer sur les restrictions en eau applicables sur son lieu de résidence. »

<https://vigieau.gouv.fr>



SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le contrôle des installations est une compétence obligatoire des SPANC. Le SPANC de la commune a décidé de réaliser cette année une campagne de contrôles qui a débuté en janvier.

La société HYDRA contactera chaque abonné en assainissement individuel (route du Thil, route de Compainville, chemin du Plix, Impasse de Beaubec, chemin de la hétraie, chemin de la Sablière, chemin des Presles), par courrier, afin de fixer un rendez-vous de contrôle de son installation. Les riverains de la rue et de l'impasse de l'Épinay ne sont pas concernés, des travaux de la 10ème tranche d'assainissement étant prévus cette année.

Ce contrôle est à la charge du SPANC, rien ne sera réclamé à l'abonné.

Pour les abonnés en assainissement collectif, à leur demande, un contrôle de leur installation peut être également effectué mais celui-ci sera **à leur charge**.

Pour cela, veuillez contacter notre délégataire HYDRA au 02-32-97-42-61



RAPPEL DES COORDONNÉES DU DÉLÉGATAIRE

Pour tous renseignements sur les services d'eau potable et d'assainissement collectif, veuillez contacter notre délégataire HYDRA :

- ZI du Manoir 76 340 Blangy sur Bresle
- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H à 12h et de 13H30 à 17H30
- Accueil téléphonique : 02-32-97-42-61
- messagerie : clientele-hydra@lhotellier.fr
- service astreinte : 7j/7 24h/24 au 02-35-17-60-30



Serqueux Recrute!

24h / semaine
pendant 8 mois



Pour tous les jeunes
de 16 à 25 ans

A partir d'aujourd'hui !

Viens découvrir
ta mission !

HISTOIRE

Rejoins nous !



Commune de Serqueux
1100 route de Neufchatel,
76440 Serqueux
02.35.90.52.46
mairie.serqueux@outlook.fr



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous